



Commune de SERVERETTE

## PROCES VERBAL

Le vendredi 20 mars 2026, à 20h30, l'Assemblée régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie pour l'élection du Maire et des Adjoints.

Madame Séverine Cornut, Maire sortante, accueille le nouveau Conseil Municipal et constate que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie Baffie est nommée secrétaire de séance.

**Présents** : Aurélie Baffie, Francis Bastide, Marie-Line Bernard, Daniel Chauvet, Séverine Cornut, Anna Floury, Nadine Gély, Odile Martel, Pierre Peyratout, Jean Rouvière, Jean-Christophe Vernhet.

### **Ordre du jour** :

- *Election du Maire*
- *Détermination du nombre d'Adjoints*
- *Election des Adjoints*
- *Charte de l'Elu local*

### **Délibérations du Conseil** :

**N° DE\_2026\_011 Délibération du Conseil Municipal en vue de l'élection du Maire**

Monsieur Jean Rouvière, doyen des Conseillers, préside la séance pour l'élection du Maire.

Mme Odile Martel et M. Pierre Peyratout sont nommés assesseurs.

Se présente comme Maire : Séverine Cornut

Après un vote à bulletin secret, elle est élue à l'unanimité.

Madame le Maire prend la présidence du Conseil, et en profite pour remercier tout le monde pour cette confiance reconduite. Elle souligne l'investissement des conseillers en exercice depuis plusieurs années et remercie les nouveaux arrivants, insistant sur la volonté de travail de tous au service de notre Commune.

### **N° DE\_2026\_012 Délibération procédant à la création des postes d'adjoints**

Madame le Maire explique aux Conseillers qu'ils doivent déterminer le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Considérant que le Conseil Municipal compte 11 membres, Madame le Maire propose de conserver le nombre d'adjoints existants, à savoir trois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide d'élire 3 adjoints.

### **N° DE\_2026\_013 Délibération procédant à l'élection des Adjoints au Maire**

Madame le Maire explique que les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue avec la parité, sans panachage ni vote préférentiel.

Madame le Maire demande qui veut présenter une liste.

Se présente comme Adjoints, la liste de Mme Aurélie Baffie

Après un vote à bulletin secret, cette liste est élue à l'unanimité.

Sont proclamés, comme Adjoints au Maire :

- Madame Aurélie Baffie, première Adjointe
- Monsieur Daniel Chauvet, second Adjoint
- Madame Marie-Line Bernard, troisième Adjointe

Le PV d'élection du Maire et des Adjoints est rempli en double exemplaire et signé par les membres du bureau.

La **Charte de l'élu local** est lue et remise par Madame le Maire à chaque Conseiller Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h10.

La Secrétaire  
Aurélie BAFFIE



Le Maire  
Séverine CORNUT

